

Effectifs étudiants : 2,81 millions d'étudiants attendus à la rentrée 2021, 30 500 de plus qu'en 2020

Paris - Publié le jeudi 12 novembre 2020 à 16 h 57 - Actualité n° 199082

« À la rentrée 2021, en cas de reflux modéré du taux de réussite au baccalauréat, 2,81 millions d'étudiants pourraient être comptabilisés, soit une hausse de + 1,1 % en un an, ou 30 500 étudiants additionnels », indique une note flash du [Sies](#) consacrée aux prévisions des effectifs dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2020 et 2021, publiée le 21/10/2020.

Une hausse qui s'ajouterait à celle constatée à la rentrée 2020. Selon les chiffres encore non définitifs du Sies, « 2,78 millions d'étudiants devraient être enregistrés à la rentrée 2020 dans l'enseignement supérieur, en progression de + 2,1 % par rapport à l'année précédente, soit 57 700 étudiants supplémentaires ».

Une forte augmentation « essentiellement due à l'afflux exceptionnel de nouveaux bacheliers à la rentrée 2020 », et dont « plus de la moitié se situe au sein de l'université », soit +1,9 % (+ 28 700 étudiants). Cette hausse pour l'université se poursuivrait en 2021, mais en étant moins forte, de + 1,2 % (+ 19 100 étudiants).

Les établissements d'enseignement supérieur privés, les écoles de commerce et les formations d'ingénieurs hors université verraient leurs effectifs « fortement augmenter » à la rentrée 2020 : + 7,1 %, + 5,1 % et + 3,9 % respectivement, soit + 17 700 étudiants à elles trois.

Une évolution qui se poursuivrait en 2021, « sur un rythme soutenu mais inférieur à celui de 2020, plus proche des évolutions observées en 2019 (+ 3,5 % pour les établissements d'enseignement supérieur privés, + 3,3 % pour les écoles de commerce et + 1,8 % dans les formations d'ingénieurs). »

Méthodologie et hypothèses envisagées

Le Sies rappelle que le modèle de prévision des effectifs de l'enseignement supérieur s'appuie sur les prévisions d'effectifs de terminales réalisées par la Depp, déterminées par les projections démographiques de l'Insee. Mais il ajoute que « contrairement aux années précédentes et aux projections publiées en avril 2020, les hypothèses sur les taux de poursuite, de redoublement et de réorientation ne sont pas des hypothèses de continuité de tendance, mais des hypothèses contraintes ».

Prise en compte de la hausse des capacités d'accueil et les taux de passage / redoublement

Le Sies indique ainsi avoir pris en compte les nouvelles capacités d'accueil annoncées pour 2020 afin d'accompagner l'augmentation importante du nombre de bacheliers, et la création de nouvelles formations de niveau Bac+1, entre autres à l'université, en STS, particulièrement en apprentissage, et dans les filières paramédicales et sociales.

« L'autre partie des hypothèses concerne les taux de passage et de redoublement des étudiants déjà en formation dans le supérieur. Ils ont été modifiés, à la hausse pour les premiers, à la baisse pour les seconds, reflétant une meilleure réussite aux examens attendue cette année, au regard des circonstances exceptionnelles de passation », dit-il.

En revanche, « deux effets de la crise sanitaire, qui se compensent partiellement, n'ont pu être intégrés à ce stade : les reprises ou poursuites d'études liées à la situation de l'emploi et les évolutions de mobilité internationale ».

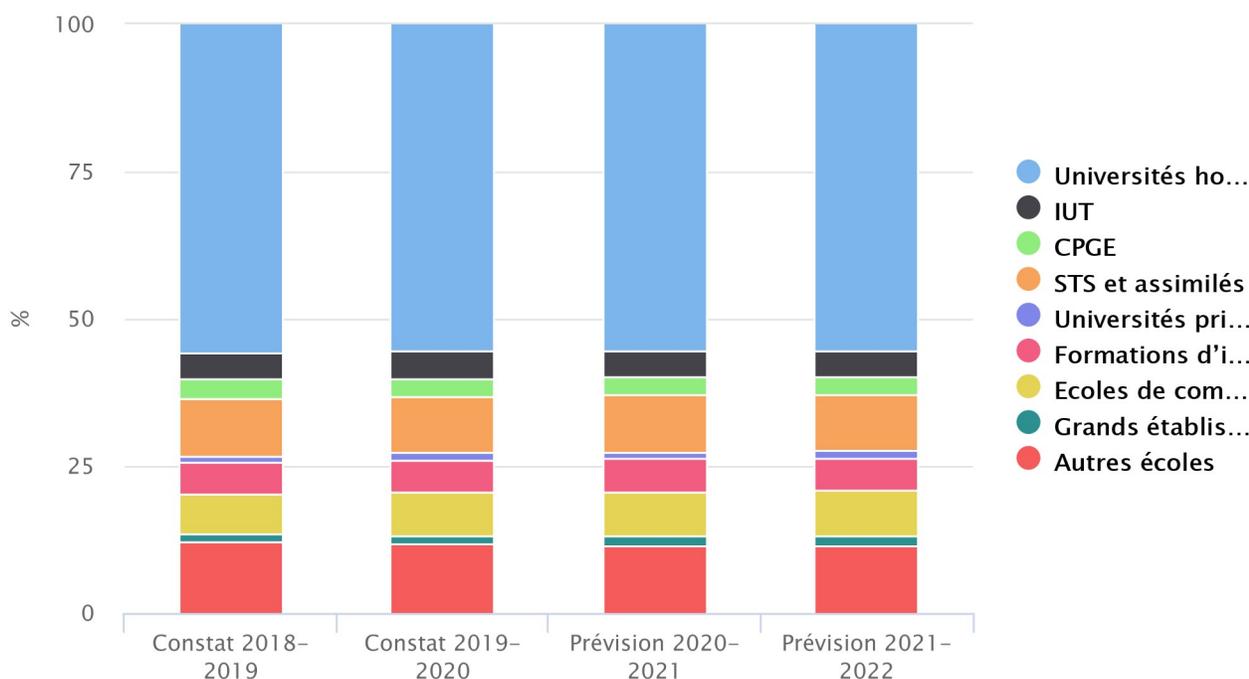
Pour la rentrée 2021, plusieurs scénarios selon la réussite au bac

Pour ce qui est de la rentrée 2021, « l'hypothèse retenue sur le taux de réussite au baccalauréat 2021 est un léger reflux par rapport à celui de 2020 (baisse de 2 points) », et celle sur les taux de passage et de redoublement est d'un niveau proche de ceux de 2019.

Deux autres hypothèses ont été mises en œuvre, du fait notamment des incertitudes liées aux conditions sanitaires :

- « un taux de réussite au baccalauréat 2021 égal à celui de 2020, soit 2 points de plus que celui du scénario central, qui conduirait à accueillir 10 000 néo-bacheliers supplémentaires dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2021 par rapport au scénario central;
- un taux de réussite au baccalauréat 2021 équivalent à celui de 2019, soit 5 points de moins que celui du scénario central, qui conduirait à accueillir 22 000 néo-bacheliers de moins dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2021 par rapport au scénario central. »

Effectifs étudiants : projections pour les rentrées 2020 et 2021 par filières



Source(s) : Sies

Filières	Constat 2019-2020 (milliers)	Prévision 2020-2021 (milliers)	Evolution 2019-2020 (%)	Prévision 2021-2022 (milliers)	Evolution 2020-2021 (%)
Universités hors IUT	1 513,6	1 542,3	1,90	1 561,4	1,24
IUT	121,7	123,3	1,31	122,5	-0,65
CPGE	85,1	85,2	0,12	84,8	-0,47
STS et assimilés	262,4	266,7	1,64	265,7	-0,37
Universités privées	32,4	34,7	7,10	35,9	3,46
Formations d'ingénieurs hors université	148,0	153,7	3,85	156,5	1,82
Ecoles de commerce, gestion, comptabilité	199,2	209,3	5,07	216,1	3,25
Grands établissements	43,6	45,2	3,67	46,1	1,99
Autres écoles	319,3	322,6	1,03	324,5	0,59

À l'université : hausses pour les cycles licence et master, ralentissement de la baisse en

doctorat

Avec un taux de réussite au baccalauréat en 2020 supérieur de 7,6 points à celui de 2019, le nombre de bacheliers entrant en université est en forte hausse, conduisant à une forte progression des effectifs totaux en **licence** : + 2,9 % à la rentrée 2020, soit + 25 300 étudiants, dont :

- + 8 200 en lettres-sciences humaines,
- + 5 600 en sciences,
- + 3 600 en droit et en sciences économiques,
- + 3 500 en Staps
- et + 800 en santé.

L'augmentation des effectifs de ce cursus serait moins forte à la rentrée 2021 (+ 1,5 %).

Dans le cursus **master**, où les évolutions dépendent en grande partie des effectifs en licence des années précédentes, la progression serait plus forte entre 2020 et 2021 (+ 1,1 %) qu'entre 2019 et 2020 (+ 0,8 %). « Cela s'explique par l'arrivée en master en 2021 d'une fraction des très nombreux étudiants nés en 2000. »

Selon l'angle disciplinaire, le nombre d'étudiants en master :

- baisserait, à la rentrée 2020, en lettres-sciences humaines (- 1,0 %),
- serait stable en droit
- tandis qu'il progresserait dans les autres disciplines (de + 1,1 % en sciences à + 2,8 % pour les formations d'ingénieurs universitaires).

À la rentrée 2021, toutes les disciplines verraient leurs effectifs augmenter (de + 0,4 % en droit à + 5,2 % en Staps).

En **doctorat**, la tendance à la baisse constatée ces dernières années ralentirait en 2020 et 2021 (- 1,8 % puis - 1,3 %), du fait d'un rebond du nombre de nouveaux inscrits. À moyen terme, une stagnation du nombre total de doctorants est prévue.

Universités : projection des effectifs par cursus et champ disciplinaire en 2020 et 2021

Cycle et champ disciplinaire	Constat 2019-2020 (milliers)	Prévision 2020-2021 (milliers)	Evolution 2019-2020 (%)	Prévision 2021-2022 (milliers)	Evolution 2020-2021 (%)
Doctorat					
Droit	6,5	6,3	-3,1	6,2	-1,6
Sc. économiques, AES	2,9	2,9	0,0	2,9	0,0
Lettres, sc. humaines	18,2	18,1	-0,5	17,9	-1,1
Sciences	25,8	25,1	-2,7	24,7	-1,6
STAPS	0,5	0,5	0,0	0,5	0,0
Santé	1,3	1,3	0,0	1,3	0,0
Licence					
Droit	126,1	129,7	2,9	131,8	1,6
Sc. économiques, AES	122,5	126,1	2,9	127,8	1,3
Lettres, sc. humaines	330,1	338,3	2,5	342,9	1,4
Sciences	173,5	179,1	3,2	181,7	1,5
STAPS	53,6	57,1	6,5	58,6	2,6
Santé (hors PACES-PASS)	14,7	15,1	2,7	15,3	1,3
Santé PACES-PASS	55,2	55,6	0,7	56,0	0,7
Master					
Droit	76,8	76,6	-0,3	77,7	1,4
Sc. économiques, AES	67,4	68,2	1,2	69,0	1,2
Lettres, sc. humaines	162,4	160,7	-1,0	161,4	0,4
Sciences	71,4	72,2	1,1	73,5	1,8
STAPS	5,7	5,8	1,8	6,1	5,2
Santé	162,9	166,5	2,2	168,7	1,3
Ingénieurs universitaires	36,1	37,1	2,8	37,4	0,8

Source(s) : Sies

Filières courtes : une légère baisse à partir de 2021

Les filières courtes verraient aussi leurs effectifs augmenter en 2020. « Au-delà de la hausse du nombre d'étudiants entrant en STS par la voie de l'apprentissage en 2020, près de 6 000 étudiants de plus seraient inscrits en IUT (+ 1,3 %) et STS par voie scolaire (+ 1,6 %). »

La hausse serait plus prononcée dans le secteur des services des IUT et des STS (+ 1,5 % et + 2,7 % respectivement) alors qu'une baisse serait observée en STS production (- 0,7 %).

Dès la rentrée 2021, l'évolution des effectifs reprendrait le rythme peu dynamique observé les années précédentes dans ces formations et le nombre d'étudiants accueillis serait en légère baisse : près de 1 000 étudiants de moins dans chacune de ces formations.

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation



L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont rassemblés dans un ministère depuis le 17/05/2017. Frédérique Vidal en est la ministre.

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

21, rue Descartes
75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 2286, créée le 11/07/14 à 04:20 - MàJ le 09/04/20 à 17:38

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »